



Municipalité de Saint-André-Avellin

Bureau de la
Directrice générale
Secrétaire-trésorière

AVIS PUBLIC

À TOUS LES CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC est par la présente donné par madame Nathalie Piret, Directrice générale adjointe et Directrice des finances, que le Conseil de cette Municipalité, à la séance régulière du 5 mars 2018, tenue au Complexe multifonctionnel Whissell situé au 530 rue Charles-Auguste-Montreuil, à Saint-André-Avellin, a adopté le règlement suivant :

316-18 - Règlement décrétant l'adoption du code éthique des élus de la municipalité de Saint-André-Avellin

Ce règlement peut être consulté au bureau du secrétariat municipal sis au 3, rue Principale, bureau 30, à Saint-André-Avellin.

DONNÉ à Saint-André-Avellin, ce 12^e jour du mois de mars de l'an deux mille dix-huit.

Directrice générale adjointe et
Directrice des finances

Nathalie Piret